

Compte rendu du conseil municipal du 15 Octobre 2021 à 20h 30

Salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le 15 Octobre à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 8 Octobre 2021, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM.– Jean-Marie PARNAUDEAU – Jean-François LHERMITTE– Hubert PAILLAT-Dimitri BILLEROT

Mmes Annie BLAZART - Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENÉT

Absents excusés : M. Romain THIESSE, Laurent COUTHOUIS (pouvoir à M. Dimitri BILLEROT), Romain BOUJU (pouvoir à Jean-François LHERMITTE)

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

42/21 Réhabilitation ancienne mairie, propositions, demande de subvention DETR 2021

Au budget de l'exercice 2021, figure une ligne de 5 000 € une première tranche de travaux pour réhabiliter l'ancienne mairie.

En effet, l'actuelle mairie présente deux défauts majeurs :

- * elle donne sur une cour et n'est donc absolument pas visible de l'extérieur et n'est donc pas perçue comme une maison commune facilement accessible
- * le secrétariat de mairie a été aménagé comme dans les années 50 avec une immense banque qui sépare la secrétaire de mairie des visiteurs et qui interdit de ce fait tout dialogue et tout échange
- * enfin, mais ceci n'est pas essentiel, le bureau du maire avec ses 5 m² ne permet pas d'accueillir le moindre visiteur.

Par contre, jouxtant la mairie, subsistent les locaux de l'ancienne mairie qui eux donnent sur la place de la mairie et d'une superficie d'environ 30 m² permettent d'imaginer la réalisation d'une pièce réellement accueillante et conviviale ;

Néanmoins, la réhabilitation de cet espace suppose d'importants travaux à savoir

- * l'isolation des combles
- * la réalisation d'une dalle plancher en béton
- * la création d'une ouverture vers la place de la mairie, nouvelle entrée de la mairie.
- * le percement d'un mur et la création d'une porte pour assurer la communication entre l'ancienne et la nouvelle mairie

Les devis réalisés pour cette première tranche de travaux ont été estimés de la manière suivante par l'entreprise Plault :

* isolation des combles et création d'un plafond : 2942,16 € HT

* création d'une entrée vers la place de la mairie accessible aux handicapés 4520,00€ HT

* création d'une dalle béton plancher 1722,24 € HT

* création d'une ouverture et liaison avec une porte entre l'ancienne mairie et les locaux actuels 3292,00 € HT

Le préfet des Deux Sèvres nous a alerté récemment sur le fait que des crédits DETR 2021 n'avaient pas été tous consommés et demandé de déposer des dossiers avant le 31 Octobre prochain, ces travaux pouvant être subventionnés à 40 %

En conséquence, le conseil décide, de réaliser tous les travaux évoqués pour un montant de 12476.40 € HT

* de les confier à l'entreprise Valéry Plault

* de mandater Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention à hauteur de 40 % au Préfet des Deux Sèvres au titre de la DETR.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

43/21 Route du Breuil

En 2020, un certain nombre de travaux de réfection de routes communales ont été entrepris :

route de la mairie

route du Breuil

route de Soudan

Il apparaît toutefois nécessaire de poursuivre la réfection de la route du Breuil qui est probablement la route communale la plus endommagée et une seconde tranche de travaux sur 370 mètres semble nécessaire. Trois entreprises ont été contactées :

Bordage 14 913,20 € HT

Eiffage 9252.00 € HT

Colas 12 054,50 € et 18 664,00 € HT solution EASYCOLD

Le conseil municipal décide de retenir l'offre d'Eiffage pour un montant de 9252.00 HT, d'inscrire les crédits au budget 2022 et de mandater Monsieur le Maire pour passer le marché.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

44/21 Plantation de haies

Suite à l'accord donné par François DAVID pour permettre la plantation d'environ 1 km de Haies sur les routes de Pamproux, l'Archerie et la Boucherie, il convient de valider le devis présenté par Prom'haies avec des arbustes de 80/120 pour un montant de 9369.18 € HT, les travaux devant avoir lieu l'hiver prochain et justifier le complément de subvention de 10 000 € au titre de l'IFER de la CCPG

Le conseil Municipal approuve ce devis, autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Débat et questions diverses

Réhabilitation ancienne mairie : Le projet est inscrit au budget 2021 pour 5000 € ; le préfet fin Septembre a alerté les élus pour leur signaler que les crédits DETR 2021 n'étaient pas épuisés et demandé à ce que de nouveaux dossiers lui soient présentés avant le 31 Octobre, d'où la convocation du conseil, la subvention étant de 40%.

La réhabilitation de l'ancienne mairie est indispensable, mais non urgente. En ce sens, un devis a été demandé à V. Plault pour une première tranche de travaux comprenant l'isolation de la toiture et la création d'un plafond, la création d'une porte d'entrée sur la place de la mairie accessible aux handicapés, la réalisation d'un plancher (dalle de béton) l'actuel plancher en bois étant totalement vermoulu, ainsi que la création d'une liaison entre l'ancienne mairie et l'actuelle mairie, via la salle des archives, pour permettre l'accès aux toilettes.

La question posée est double : faut-il engager cette opération de réhabilitation, et si oui quels investissements choisir. Sur la première question Annie BLAZART pense que la mairie doit donner sur la rue et non sur la cour, avec un ameublement correspondant à un espace de convivialité et non aux PTT des années 90 où les visiteurs ne peuvent même pas s'asseoir. Elle est suivie par la totalité des conseillers. Pour ce qui est du choix des travaux, D. BILLEROT a vérifié l'isolation tant l'hiver que l'été (espace à l'ombre, avec une isolation de 35 cm) et finalement les conseillers ont opté pour la totalité des travaux, étant toutefois entendu que si la subvention n'est pas accordée, l'opération sera différée. Une fois cette première tranche de travaux achevée, il faudra la poursuivre par le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs, les installations électriques et le chauffage, ainsi que la pose d'un revêtement de sol. Cette ancienne mairie a été abandonnée en 1990 et servi de stockage ; elle est donc entièrement à refaire.

Réfection route du Breuil : le conseil choisi Eiffage qui est l'offre la moins disante. Cela nécessitera d'informer la population lorsque les travaux seront lancés, 3 jours au printemps, d'où l'intérêt du système d'information.

Plantations de haies : en 2018, le conseil s'était engagé à planter 10 km de haies ; 4.5 seulement ont pu l'être, faute d'accord des propriétaires. La demande de F. DAVID permet de relancer ce programme en espérant qu'il sera suivi par d'autres. F. DAVID se chargera de l'enlèvement des barbelés et du broyage préalable. Les haies plantées seront de 80/120 cm avec des essences locales

Système d'information des germariens : Sur la base du projet présenté au conseil, l'on convient d'en améliorer la présentation avec des couleurs variées dont Maryline BERTRAND-BAHEUX se chargera. On en profitera pour demander aussi de manière facultative l'adresse mail. Elle sera ensuite distribuée sous enveloppe à toutes les familles. Elle sera complétée par une tournée d'explication auprès des familles qui n'auraient pas répondu instantanément

RPI : suite à la réunion des maires du RPI de Ménigoute Vasles et les Chateliers Fomperron, un consensus semble avoir été trouvé autour des propositions de la commune. Ceci étant les choses semblent traîner depuis pour des raisons inexplicables. Aussi, il semble intéressant, même si ce n'est pas l'hypothèse la plus probable loin de là, de travailler sur la solution Pamproux certes plus complexe et moins évidente. Le maire a déjà rencontré Christine HEINTZ, adjointe à Salles et présidente du Sivu le RPI de Pamproux qui accueille déjà les enfants de 3 familles de St Germier. Elle se propose de venir rencontrer le conseil municipal pour présenter les conditions de fonctionnement de ce RPI et les conditions d'adhésion de St Germier. Cette idée recueille l'assentiment du conseil.

Permis de conduire : Aurélien Boutin a commencé à intervenir dans le nettoyage de toutes les plaques de signalisation de la commune coaché et accompagné par M. Bordage (habitant de la rue du Vieux Four) ; il poursuit son opération de bénévolat par le démontage du plancher en bois de l'ancienne mairie

Élagage : Orange nous demande d'imposer à des propriétaires des opérations d'élagage en vertu du pouvoir de police du maire. De même, nous demandons à Orange de remplacer certains poteaux en mauvais état ou de retendre des câbles qui empêchent notre propre élagage. Tout ceci est compliqué et génèrent des conflits. En conséquence, une réunion de travail a eu lieu le 15 Octobre entre Orange et MM. Paillat et Parnaudeau pour faire le tour des installations sur le ban communal. Orange s'est rendu compte de l'état de délabrement de ce réseau au niveau des poteaux, des câbles des tendeurs, etc... ainsi que des informations erronées qui lui sont fournies par ses sous traitants. La tâche est importante car il faut donc changer ou sur élever des poteaux et à des nombreux endroits (l'Audouinière, route de la mairie etc) faire tomber toute la ligne, élaguer les arbres et remonter ensuite la ligne. Ceci nécessitera une coordination complexe entre la commune, Orange, les entreprises d'élagage et les propriétaires et prendra probablement plusieurs mois, l'opération se déroulant en de nombreuses phases. Mais le réseau ainsi rénové sera apte à recevoir la fibre en 2023/2024, ce qui ne sera pas le cas dans d'autres communes moins prévoyantes.

Repas des anciens et repas communal : un long débat s'est engagé à propos du repas traditionnel des anciens qui a lieu traditionnellement autour du 11 Novembre. Des conseillers se sont demandés s'il ne fallait pas maintenir cette tradition, mais les repas n'étant alors ouverts qu'aux germariens disposant d'un passe sanitaire ou d'un test PCR positif. JF Lhermitte s'est dit opposé à cette idée car le repas des anciens, comme le repas communal sont des instants de rencontre et de convivialité et il semblait inopportun d'en exclure certains (fut ce pour des raisons légales). Il pencherait plutôt pour attendre que les restrictions soient définitivement levées pour pouvoir organiser ces rencontres et retrouvailles en toute liberté et sans contrainte. Les membres du Conseil d'administration du CCAS seront consultés.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au vendredi 26 Novembre.

La réunion est levée à 22h 15

Maryline BERTRAND

Yvette BRENET

Jean-François LHERMITTE

Hubert PAILLAT

Jean-Marie PARNAUDEAU

Laurent COUTHOUIS

Absent

Dimitri BILLEROT

Annie BLAZART

Romain THIESSE

Romain BOUJU

Absent

Absent